



PROTOCOLE SANITAIRE COVID-19

UTILISATION DES SALLES PAR LES PARTICULIERS ET PERSONNES MORALES DANS LE CADRE D'UN CONTRAT DE LOCATION

Applicable à compter du 5 octobre 2020

La personne signataire du contrat de location est responsable de l'application du présent protocole. Elle doit aviser les utilisateurs de ne pas se présenter s'ils présentent des symptômes associés à la COVID-19.

Vérifiez auprès de chaque participant : Symptômes de COVID-19

1 symptôme parmi ceux-ci	OU	2 symptômes parmi ceux-ci
Apparition ou aggravation d'une toux		Douleurs musculaires généralisées non reliées à l'effort Fatigue intense Perte importante de l'appétit
Fièvre (Température de 38,1 °C et plus, par la bouche)		Mal de tête
Difficulté respiratoire		Mal de gorge
Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale, avec ou sans perte du goût		Diarrhée, nausées, vomissements

Si une personne présente les symptômes énumérés, elle doit appeler le 1-877-644-4545

UTILISATION DES LOCAUX

Hygiène des mains

Le responsable doit faire la promotion et s'assurer de l'application de l'hygiène des mains en demandant aux utilisateurs d'utiliser le matériel nécessaire à cette fin (eau courante, savon, solutions hydroalcooliques, poubelles sans contact, serviettes ou papiers jetables, etc.).

Les personnes doivent :

- Se laver souvent les mains avec de l'eau tiède et du savon et bien frotter toutes les parties des mains jusqu'à ce qu'elles soient sèches;

ou :

- Utiliser une solution hydroalcoolique (au moins 60 % d'alcool) pendant au moins 20 secondes s'il n'y a pas d'accès à de l'eau et à du savon; tous les utilisateurs devraient minimalement pouvoir se laver les mains à l'arrivée et au départ, après avoir touché des surfaces fréquemment touchées (interrupteurs, poignées de porte, micro-ondes, rampes d'escalier, etc.), avant et après les pauses et les repas, lors du passage aux toilettes, à l'entrée et à la sortie.
- Éviter de se toucher les yeux, le nez ou la bouche avec les mains ou des gants.
- Couvrez-vous la bouche et le nez avec votre bras afin de réduire la propagation des germes.
- Si vous utilisez un mouchoir en papier, jetez-le dès que possible et lavez-vous les mains par la suite.

Évitez le contact direct pour les salutations, comme les poignées de main, et privilégiez l'usage de pratiques alternatives.

Initiales _____

L'occupation de la salle doit se limiter à un nombre de personnes restreint, selon les mesures applicables selon le palier d'alerte en vigueur dans notre région :

Palier 3 - alerte zone orange : maximum 25 personnes

Étiquette respiratoire et port du couvre-visage

Le responsable doit faire la promotion et s'assurer du respect de l'étiquette respiratoire :

- Tousser dans son coude replié, ou dans un mouchoir et se moucher dans un mouchoir que l'on jette immédiatement dans une poubelle fermée après utilisation, puis se laver les mains dès que possible en minimisant les contacts des mains aux autres surfaces entre temps.
- Le **port du couvre-visage** est exigé en tout temps dans les lieux publics intérieurs pour toute personne de 10 ans et plus et recommandé pour les enfants âgés de 2 à 9 ans. Il doit être porté en tout temps par les utilisateurs à l'intérieur et peut être retiré si la personne est assise à deux mètres de toute autre.
- Une distance minimale de 2 mètres doit être maintenue entre les personnes qui ne vivent pas sous le même toit (même ménage). S'il n'est pas possible de respecter la distanciation physique recommandée, le nombre d'invités doit être réduit,
- Les personnes qui ont reçu un diagnostic de COVID-19, qui sont en attente d'un résultat, qui ont des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu des consignes d'isolement ne doivent pas participer à un rassemblement. Cette consigne s'applique autant aux invités qu'à l'hôte d'un rassemblement et aux personnes qui vivent sous le même toit,
- L'hôte du rassemblement et les invités doivent appliquer les consignes sanitaires pour tous.

Si vous êtes malade, évitez le contact avec les personnes plus vulnérables, dont les personnes âgées de 70 ans et plus, les personnes ayant un système immunitaire affaibli et les personnes ayant une maladie chronique.

Goulots d'étranglement

Porter une attention particulière aux espaces agissant comme goulots d'étranglement (par exemple : entrée, toilette, passage, entrée, restaurant, etc.)

- Éviter que des files de personnes rapprochées ne se créent à ces endroits.
- Limiter le nombre de personnes ayant accès à ces endroits en même temps, en instaurant un certain délai entre les accès.
- respecter la distanciation physique de deux mètres.
- Ne pas autoriser la flânerie, par exemple, dans le hall d'entrée, en demandant aux usagers d'attendre à l'extérieur ou de circuler.

Se servir des distributeurs de solutions hydroalcooliques facilement accessibles dans des espaces ouverts.

DÉSINFECTION DES LIEUX

À l'entrée du bâtiment, la municipalité met à disposition des distributeurs de gel hydroalcoolique ainsi qu'un kit de désinfection et en assure le réapprovisionnement.

La municipalité assure le nettoyage des locaux entre chaque location.

Suivre les recommandations sur les rassemblements privés à l'intérieur de Santé publique disponible sur le site internet : <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/rassemblements-evenements-covid19/#c59362>

REGISTRE OBLIGATOIRE

Initiales _____

Prenez en note le nom des personnes invitées, la date de la visite et les activités réalisées.

Le présent protocole est susceptible d'évoluer pour tenir compte des nouvelles mesures liées à la pandémie de COVID-19.

Je soussigné(e) Madame, Monsieur, _____ reconnaît avoir pris connaissance du protocole sanitaire et m'engage à le faire respecter lors de ma location de la salle _____ le _____.

Signé à _____

le _____.

Signature

Initiales _____